



« Le cellettois »



Données budgétaires

1/Résultats budgétaires 2022

Budget principal

Section	Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Report 2021	Solde au 31/12	Restes à réaliser dépenses	Restes à réaliser recettes
Fonctionnement	90 010,69 €	147 955,16 €	57 944,47 €	206 718,50 €	264 662,97 €		
Investissement	35 083,38 €	46 693,59 €	11 610,21 €	- 21 501,24 €	- 9 891,03 €	41 930,00 €	4 044,00 €

Budget service eau

Section	Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Report 2021	Solde au 31/12	Restes à réaliser dépenses	Restes à réaliser recettes
Exploitation	13 517,10 €	22 533,20 €	9 016,10 €	129 898,69 €	138 914,79 €		
Investissement	18 602,36 €	4 439,27 €	-14 163,09 €	16 054,35 €	1 891,26 €	22 606,00 €	- €

Budget service SPANC

Section	Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Report 2021	solde au 31/12
Exploitation	2 599,58 €	698,50 €	- 1 901,08 €	3 207,35 €	1 306,27 €

Centre Communal d'Action Sociale

Section	Dépenses	Recettes	Résultat 2022	Report 2021	Solde au 31/12
Exploitation	2 159,00 €	1 735,00 €	- 424,00 €	3 216,34 €	2 792,34 €

2/Prévisions budgétaires 2023

Budget Principal

Equilibré en dépenses et recettes à la somme de 357 915,94 € pour la section de Fonctionnement et 101794,03 € pour la section d'investissement.

Budget Eau

Equilibré en dépenses et recettes à la somme de 140 608,05 € pour la section d'exploitation et 35 096,43 € pour la section d'investissement.

Budget SPANC

Equilibré en dépenses et recettes à la somme de 2 106,27 € pour la section d'exploitation.

Budget CCAS

Equilibré en dépenses et recettes à la somme de 2 792,34 € pour la section de fonctionnement.

*Pour plus de précisions, l'ensemble des documents comptables sont consultables en mairie aux heures d'ouverture ou sur le site internet : <https://www.la-cellette63.fr/>.

Infos pratiques

1/ Mise à disposition de composteur individuel

Selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement, tous les ménages devront à partir du 1er janvier 2024, pouvoir trier leurs déchets biodégradables et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée.

La mise en œuvre de cette disposition est introduite par la loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire.

Devant cette perspective, le SICTOM des Combrailles a entériné lors de sa dernière assemblée générale le principe de la mise à disposition, sans facturation, de composteurs individuels de jardin, auprès des usagers du territoire.



Vous pouvez donc dès à présent réserver le vôtre soit :

- sur le site du Valtom « valtom63.fr »
- auprès du SICTOM en contactant le 06 74 82 20 39

2/ Comment accéder à une adresse ?

En installant sur votre smartphone une application de navigation GPS (Waze, Google MAP.....), vous pouvez à partir d'une adresse de la commune de La CELLETTE être guidé et arriver à celle-ci. Exemple : 4 rue de la MAIRIE La CELLETTE 63330

3/ ILLIWAP

Vous pouvez recevoir les informations et actualités de votre mairie et des communes environnantes (membres de la communauté de communes du Pays de Saint Eloy) **en téléchargeant gratuitement l'application Illiwap** sur votre smartphone et en vous abonnant également gratuitement à la (aux) commune(s) de votre choix.

Votre retour nous est utile !

Afin de connaître la couverture d'illiwap sur la commune et ainsi de mesurer l'intérêt de son usage par la mairie, nous remercions les personnes utilisant déjà l'application ou qui vont l'utiliser de nous le faire savoir par l'envoi d'un message à l'adresse courriel suivante : mairie-de-la-cellette@wanadoo.fr



Enquête

Téléphonie mobile

Afin de faire un état des lieux, merci aux habitants rencontrant des problèmes récurrents de communication sur leur lieu d'habitation de le signaler en mairie via l'adresse courriel ci-dessus ou par tél : 04 73 85 60 19